

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1391  
24 avril 1996

FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL

---

NOTE VERBALE DATEE DU 19 AVRIL 1996, ADRESSEE AU SECRETARIAT  
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LA MISSION PERMANENTE DU CHILI,  
TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT CHILIEN  
CONCERNANT LA SIGNATURE DU TRAITE DE PELINDABA QUI DONNE  
AU CONTINENT AFRICAIN LE STATUT DE ZONE DENUCLEARISEE

La Mission permanente du Chili auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint copie de la déclaration du Gouvernement chilien concernant la signature du Traité de Pelindaba, qui donne au continent africain le statut de zone dénucléarisée.

La Mission permanente du Chili demande au secrétariat de la Conférence de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de la Conférence du désarmement.

DECLARATION

Le Gouvernement chilien accueille avec une vive satisfaction la signature au Caire du Traité de Pelindaba, instrument international qui crée une nouvelle zone dénucléarisée couvrant la totalité du continent africain.

Selon les dispositions de ce traité, les 49 Etats signataires ont pris l'engagement historique de renoncer aux armes nucléaires et d'interdire à la fois la réalisation d'essais et l'accumulation de déchets nucléaires sur leurs territoires.

Le Gouvernement chilien a en même temps noté avec une satisfaction particulière que - parmi les puissances nucléaires - la Chine, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont signé par la même occasion les Protocoles I et II de ce Traité tandis que la France a signé les Protocoles I, II et III.

La promotion des zones dénucléarisées est une constante de notre politique extérieure. Le Chili est convaincu que ces zones constituent un mécanisme efficace de non-prolifération qui doit donc être étendu à de nouvelles aires géographiques. Il a donc appuyé sans réserves la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans l'Antarctique (Traité sur l'Antarctique), en Amérique latine (Tlatelolco), dans le Pacifique Sud (Rarotonga), en Asie du Sud-Est (Bangkok) et aujourd'hui en Afrique, et se félicite de la proposition faite par le Président Hosni Moubarak de créer une zone dénucléarisée au Moyen-Orient.

Le Gouvernement chilien salue cette heureuse initiative qui constitue un jalon important sur le chemin menant à un monde exempt d'armes nucléaires et souligne en outre son opportunité et sa portée, tout particulièrement dans le contexte des négociations que mène actuellement la communauté internationale pour conclure d'ici le milieu de l'année en cours un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Santiago, le 15 avril 1996

-----